

**COMMUNE DE GRIGNON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20201109-2020-11-09-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2020

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2020.11.09\_10**

**Le 9 novembre deux mil vingt**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean- Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(s) :**

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation :  
Le 30/10/2020.

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)  
Présents : 19  
Votants : 19  
Pour : 19  
Abstentions :  
Contre :

Rapporteur : Lina BLANC

**DELIBERATION 10 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Madame Lina BLANC rappelle que chaque année les personnes de la commune qui sont hébergées en maison de retraite bénéficie d'un petit colis à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'association des parents d'élèves propose une vente de chocolat pour financer certains projets des écoles.

Madame Lina BLANC propose de commander 9 ballotins de chocolat à 17.95 € pour un montant de 161.55 € et de verser cette somme directement à l'APE par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves pour un montant de 161.55 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

A Grignon, le 9 Novembre 2020  
Le Maire,  
François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

